

POUILLY

Une convention pour les économies d'énergie

Une charte d'engagement tripartite relative au conseil en énergie partagée (CEP) a été signée entre la commune de Pouilly, Metz-Métropole et l'ALEC du Pays messin.

Monique Rémy, maire de la commune, a signé une charte, avec Metz Métropole, et l'Agence locale de l'énergie et du climat du pays messin (ALEC).

Cette charte permet à la commune de bénéficier gratuitement d'un service spécifique qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé : Thibaut Cesbron, de l'ALEC.

C'est une opportunité, car la commune n'a que peu de moyens financiers et aucun technicien spécialisé dans le domaine.

Depuis 2010

« Malgré tout depuis 2010, Pouilly s'est engagé dans une démarche d'économies d'énergie.

À partir d'un bilan énergétique (offert par l'UEM) réalisé sur un bâtiment communal :



Les signataires (assis de gauche à droite), René Darbois, président de l'ALEC ; Monique Rémy, maire, et Guy Bergé, représentant Metz Métropole. Photo RL

le hall des sports.

En 2011-2012, nous entrons dans le concret avec la réalisation de travaux sur ce bâti-

ment : isolation haute, remplacement de la chaudière » a expliqué Mme Rémy.

« Cette année, nous souhai-

tons poursuivre et mettre en place une isolation extérieure. Parallèlement sont prévus des travaux sur l'éclairage public,

avec une subvention de l'ADEME » a annoncé Mme le maire.

Le conseil en énergie partagé est un service spécifique, déployé par l'ADEME, destinée aux petites et moyennes collectivités, qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Nombreux « clients »

Aujourd'hui, trois collectivités territoriales (Metz Métropole et les communautés de communes du pays Orne Moselle et du Vernois) et trois communes de Metz Métropole (Ars-Laquenexy, Fey et Jussy) ainsi que quatre communes du Vernois (Fleury, Pommérieux, Saint-Jure et Sillegny) avaient déjà répondu à l'appel et signé la charte d'engagement le 7 février dernier.